

INTERCLUBS TENNIS ENTREPRISE **FEMININ ET MASCULIN**

Mise à jour : décembre 2024

Procédure d'inscription des équipes

Par bulletin d'inscription papier accompagné de son chèque d'inscription.

La date limite pour l'inscription des équipes Tennis Entreprise est le 10 janvier. Les droits d'inscriptions sont de 27 euros par section (tarif fixé FFT) + 21 euros par équipe engagée.

Prise en compte de la licence 2025

Pour tous ces championnats TE, il faut enregistrer les licences 2025 avant le 21 janvier.

Qualification Tennis Entreprise des joueurs

Elle est prononcée par la commission régionale Tennis Entreprise (CRTE), en accord avec le bureau de la ligue. Elle ne concerne que les membres de clubs ou de sections.

La qualification Tennis Entreprise n'est valable que pour un seul club ou section Tennis Entreprise au cours d'une même année sportive. Pour pouvoir prétendre à la qualification Tennis Entreprise pour l'année sportive en cours, il faut :

- être membre d'un club Tennis Entreprise ou être membre d'une section Tennis Entreprise, conformément à l'article 1-B de l'annexe II des règlements administratifs
- exercer une activité principale dans le cadre d'un contrat de travail pour l'administration, l'entreprise ou l'association au moment de la date butoir d'engagement fixée par l'organisateur
- ou disposer d'un contrat d'alternance ou d'apprentissage, ou d'une convention de stage d'une durée supérieure ou égale à trois mois pour l'administration, l'entreprise ou l'association au moment de la date butoir d'engagement fixée par l'organisateur ; dans tous les cas, la personne doit avoir 16 ans révolus au moment de la date butoir d'engagement fixée par l'organisateur
- ou être retraité de l'administration, de l'entreprise ou de l'association concernée
- ou exercer une activité principale dans le cadre d'un contrat de travail pour une entreprise de moins de 50 salariés, conformément aux conditions prévues à l'article 1-B-b de l'annexe II des règlements administratifs
- être licencié pour l'année sportive en cours.



Date des championnats

INTERCLUBS F et M
Vendredi 21 février
Vendredi 14 mars
Vendredi 21 mars
Vendredi 28 mars
Vendredi 11 avril

- ▶ Il est possible de jouer n'importe quel jour avec accord des 2 équipes.
- ▶ Il n'y a pas besoin de demander d'autorisation spécifique à la commission pour avancer ou reporter une rencontre, **dans la limite de la date du 21 avril**.
Après cette date, un accord de la CRTE est obligatoire.
Sans accord des 2 clubs concernés, la date de la rencontre reste celle prévue dans le calendrier initial des rencontres.

Organisation des championnats

- ▶ Pour la saison 2025, les divisions et les poules seront élaborées par la Commission Régionale Tennis Entreprise en tenant compte du nombre d'équipes inscrites, les montées/descentes de l'année n-1 et la géographie.

Les poules de DQDN seront, dans la mesure du possible, composées de 4 équipes minimum.

- ▶ Ces championnats se jouent sur courts extérieurs ou intérieurs. Le nombre minimum de terrain est de 1 par rencontre.

Déroulement des rencontres

- ▶ **Toutes les rencontres se déroulent avec le classement au jour de la rencontre.**

- ▶ Pour une même entité (=même numéro de section) avec plusieurs équipes, lors de chaque journée, tout joueur d'une équipe doit avoir un classement inférieur ou égal à celui du moins bien classé de l'équipe supérieure.

Exemple : Décathlon 89 qui joue en DQDN et Décathlon Besançon qui joue en division 3 (il s'agit de 2 sections avec 2 numéros distincts), le premier joueur de Décathlon Besançon peut être meilleur que le dernier joueur de Décathlon 89. Par contre si les 2 équipes représentent Décathlon (entreprise générale donc 1 seule section donc 1 seul numéro) alors dans ce cas le dernier joueur de l'équipe jouant en DQDN doit avoir un meilleur classement que le joueur 1 de l'équipe en 3^{ème} division.

- ▶ Un joueur ne peut pas jouer dans 2 équipes lors d'une même journée (même si la rencontre a été avancée ou reculée).



► Chaque rencontre comprend :

- **Pour le championnat masculin DQDN3**, 4 simples et 1 double se jouant dans l'ordre suivant : S4, S2, S3, S1 et double. Les joueurs de simple peuvent participer au double (4 joueurs minimum). 1 point par match (simple et double) gagné.

- **Pour le championnat masculin et féminin (y compris DQDN3)**, 3 simples et 1 double se jouant dans l'ordre suivant : S1, S2, S3 et double. Les joueurs de simple peuvent participer au double (3 joueurs minimum). 1 point par simple gagné et 2 points pour le double gagné. Possibilité de jouer le double en même temps que le simple 3.

Le format des simples est le format 2, 2 sets de 6 jeux avec TB à 6/6, la 3^{ème} manche est remplacée par un super jeu décisif à 10 points avec 2 points d'écart
Le format du double est le format 4, 2 sets de 6 jeux avec TB à 6/6, application du point décisif, la 3^{ème} manche est remplacée par un super jeu décisif à 10 points avec 2 points d'écart.

Rôle du JA et des capitaines

► Le JAE veille au respect du jeu et des règlements sportifs (il vérifie l'identité des joueurs et leurs licences, « date de rattachement au clubs/sections », avant de lancer les matchs) et au bon déroulement de la compétition. Il rentre, dans Ten'Up, la feuille de la rencontre à l'issue de celle-ci.

► Le capitaine est l'interlocuteur du JAE. Il doit s'assurer avec le club/section que ces joueurs sont en règle (licence, classement, qualifié TE...).

Saisie obligatoire de la rencontre dans « Ten'Up »

► Le club visité doit saisir la feuille de la rencontre dans Ten'up au maximum dans les 48H après la rencontre (une notice est en ligne sur le site internet de la ligue BFC).

► Il faut saisir la totalité de la rencontre : parties, capitaines et juge arbitre.

► **Si** des réserves ou des réclamations sont mentionnées durant la rencontre, il faut donner une copie à chaque capitaine et l'envoyer à la Ligue/CRTE.

Dates des championnats de France

Informations à venir, via la FFT.

